

# Bachelier en construction

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B GESTION D'ENTREPRISE 1			
Code	TECO1B04CON	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	8 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Olivier DEBAUCHE</b> (olivier.debauche@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement est centrée sur l'utilisation du logiciel Excel, outil utilisé dans la suite de la formation ainsi que dans le monde professionnel.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Choisir et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

#### Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates

#### Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

#### Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

### Acquis d'apprentissage visés

Rechercher et utiliser, de manière efficace et autonome, les fonctionnalités de base du logiciel Excel.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO1B04CONA Excel pour la construction

8 h / 2 C

### Contenu

Les outils disponibles sur Microsoft Excel afin de réaliser des calculs, d'analyser des données chiffrées et de construire des graphiques.

Les fonctionnalités de base: la gestion du fichier, du classeur, de la feuille de calcul et de sa mise en forme.

### **Démarches d'apprentissage**

Démarche de "classe inversée":

En s'aidant des supports théoriques disponibles et de toutes les sources possibles, l'étudiant résout, de manière autonome, des exercices pratiques proposés. Des moments en présence de l'enseignant sont prévus pour recueillir les questions des étudiants et y apporter un éclairage.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Recueil d'exercices pour s'entraîner et Powerpoints explicatifs pour chaque thématique.

### **Sources et références**

Néant

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Sur la plateforme ConnectED, les énoncés ainsi que les fichiers Excels associés.

L'étudiant recherchera une aide en ligne afin de se former : Site internet présentant Excel, tutoriels MS Office 365, vidéos d'apprentissage (youtube ou autre), MOOC...

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Les modalités d'évaluation sont un examen sur le logiciel Excel en salle informatique.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exp	100	Exp	100

Exp = Examen pratique

### **Dispositions complémentaires**

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).